

RAPPORT ANNUEL 2016 FCAATA

Fonds de Cessation Anticipée d'Activité
des Travailleurs de l'Amiante

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 16

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

III. ANNEXE 42

IV. LEXIQUE 44



Présentation générale	3
Répartition des paiements.....	4
Répartition des allocations brutes	6
Bilan du dispositif	8
Frais de gestion.....	13
Evolutions et perspectives	14

PRESENTATION GENERALE

Le dispositif de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante a été instauré par l'article 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999 (le champ de cet article a été étendu depuis par d'autres lois), suivi du décret d'application n° 99-247 du 29 mars 1999 (modifié à plusieurs reprises). Sa mise en place constitue une première réponse à la reconnaissance des dommages causés par l'amiante sur la santé.

Le **Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante (FCAATA)** est destiné à financer l'allocation de cessation anticipée d'activité, assimilé à un régime de préretraite en faveur des travailleurs de l'amiante âgés de plus de 50 ans. Il prend en charge les allocations ainsi que les cotisations d'assurance vieillesse volontaire et de retraite complémentaire dans l'attente de l'attribution de la retraite de base de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (CNAVTS) ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

L'allocation de cessation anticipée d'activité s'adresse à trois catégories de travailleurs de l'amiante :

- les salariés ou anciens salariés des Etablissements de fabrication de matériaux contenant de l'amiante et les établissements de flocage et de calorifugeage à l'amiante (article 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 et article 36 de la loi n° 99-1140 du 29 décembre 1999)

- les salariés ou anciens salariés des Etablissements de construction ou réparation navales, les Ouvriers dockers professionnels et les Personnels portuaires assurant la manutention (article 36 de la loi n° 99-1140 du 29 décembre 1999 et article 44 de la loi n° 2001-1246 du 21 décembre 2001)

- les salariés ou anciens salariés reconnus atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante (asbestose, mésothéliome, cancer broncho-pulmonaire, tumeur pleurale bénigne et plaques pleurales).

La gestion du FCAATA est assurée par la Caisse des dépôts (article 6 du décret n°99-247 du 29 mars 1999).

La CDC a pour mission la perception des droits sur les tabacs et le versement des cotisations de retraite complémentaire aux différents organismes, le remboursement à la CNAVTS des sommes versées par celle-ci aux bénéficiaires de plus de 60 ans de l'ACAATA (article 98 de la loi 2010 -1594 du 20 décembre 2010 de financement pour la sécurité sociale pour 2011), la centralisation des comptes provenant de la CNAMTS, de la CCMSA et de l'ACOSS ainsi que la tenue du secrétariat du Conseil de surveillance.

Ce Conseil de surveillance veille au respect des décisions prévues par la loi pour l'ACAATA. Il examine les comptes et le rapport annuel d'activité du fonds au plus tard le 30 juin de l'année suivant celle de l'exercice concerné et transmet avant le 15 juillet au Parlement et au Gouvernement, un rapport annuel retraçant l'activité du Fonds et formulant toutes observations relatives à son fonctionnement.

Il est composé de représentants de l'Etat, des organisations siégeant à la commission des AT/MP, du conseil central d'administration de la MSA ainsi que de personnes qualifiées.

ACTUALITE

L'article 34-I-2°-b de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 a supprimé la quote-part des droits de consommation sur les tabacs versée jusqu'à fin 2016 au FCAATA (0,31%).

REPARTITION DES PAIEMENTS PAR CARSAT (hors DOM/TOM)**LES PAIEMENTS 2016 (hors régularisations)**

EN K€

CARSAT	Cotisations AVV (1)	Frais de gestion	Dotations	Retraites compl. (2)	Total	CARSAT /Total (en %)	Variation 2016/2015 (en %)
Alsace-Moselle	2 807	0	-21	2 363	5 149	0,92	9,08
Aquitaine	5 644	0	0	5 650	11 294	2,02	1,90
Auvergne	1 408	0	0	970	2 378	0,43	0,4
Bourgogne Franche-Comté	3 131	0	0	2 983	6 114	1,1	1,14
Bretagne	8 228	0	0	6 191	14 419	2,59	5,47
Centre	1 499	0	0	1 119	2 618	0,47	0,5
Centre Ouest	2 658	0	0	1 620	4 278	0,77	0,66
Ile de France	6 846	1 439	71 990	3 010	83 285	14,93	5,73
Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon (3)	4 248	0	0	1 982	6 230	1,12	0,68
Nord Est	2 115	0	0	3 029	5 144	0,92	1,32
Nord Picardie	15 203	1 322	66 115	12 223	94 863	17	17,08
Normandie	2 028	1 611	80 359	10 018	94 016	16,86	19,36
Pays de Loire	12 504	1 483	74 158	6 017	94 162	16,88	13,34
Rhône-Alpes	10 918	613	30 632	5 938	48 101	8,62	7,82
Sud Est	7 802	1 281	64 084	12 545	85 712	15,37	15,52
TOTAL	87 039	7 749	387 317	75 658	557 763	100	
Rappel total 2015	97 454	8 677	433 704	83 117	622 952		
Evol 2016/2015 (en %)	-10,7	-10,7	-10,7	-9	-10,5		

Nota

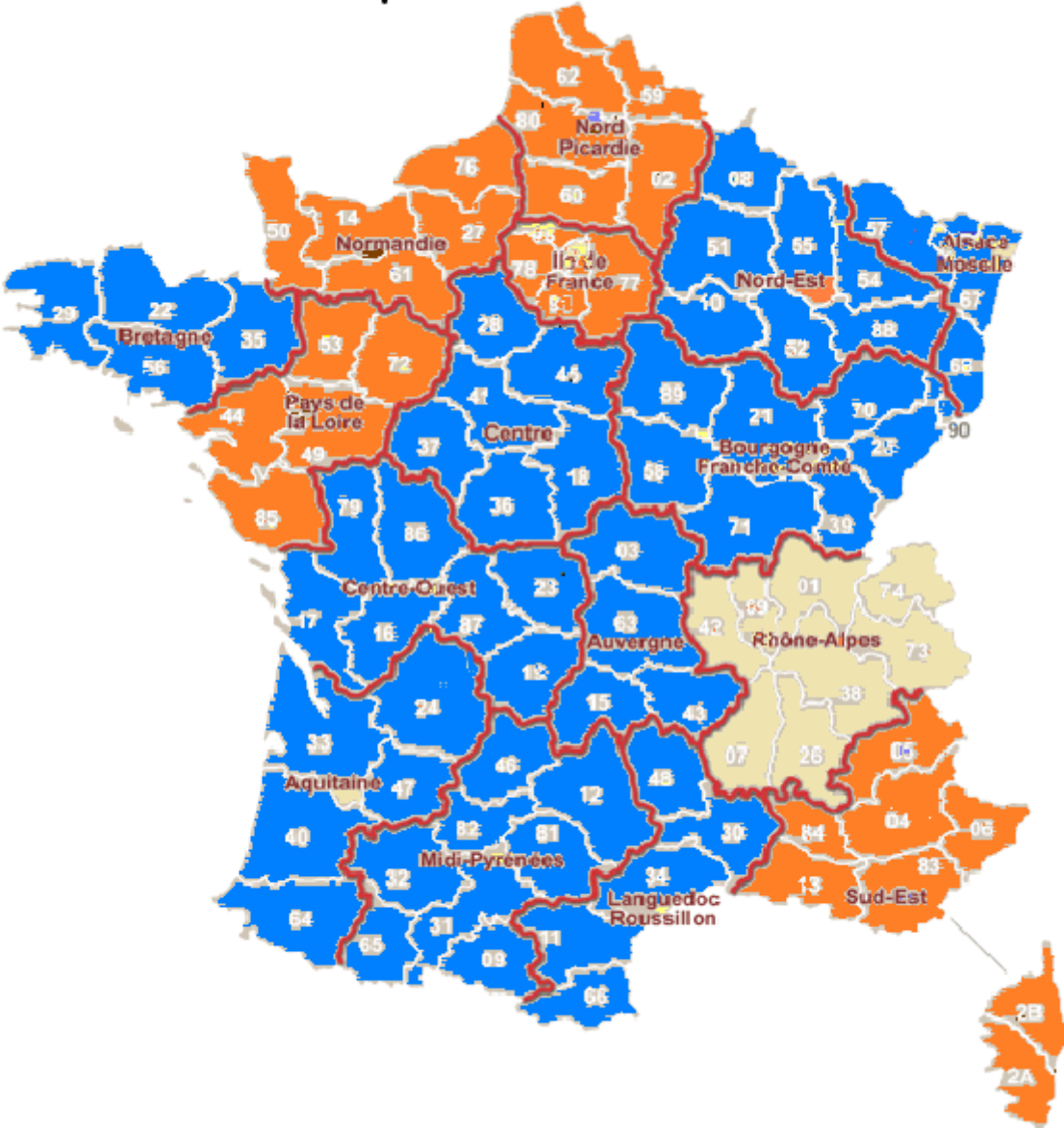
(1) AVV : Assurance vieillesse volontaire

(2) Cotisations de retraite complémentaire (IREC, CAPIMMEC, IRCANTEC et AGFF)

(3) Regroupement de deux CARSAT (Toulouse et Montpellier)

Les paiements ont été effectués à hauteur de 66% par quatre CARSAT : Nord-Picardie (17%), Pays-de-Loire (17%), Normandie (17%) et Sud-Est (15%).

LES PAIEMENTS PAR CARSAT



Plus de 10%
De 5 à 10%
moins de 5%

REPARTITION DES ALLOCATIONS BRUTES (y/c DOM/TOM)**REPARTITION DES ALLOCATIONS BRUTES PAR LISTE VERSEES DE 2014 A 2016 (EN K€)**

		2014	2015	2015/ 2014 (%)	2016	2016 / 2015 (%)
Etablissement (liste 1)	Montant	266 223	240 104		216 496	
	Part/total des allocations <i>Evolution annuelle</i>	54%	55%	<i>-9,8%</i>	56%	<i>-9,8%</i>
Chantier naval/port (liste 2)	Montant	154 122	137 711		122 253	
	Part/total des allocations <i>Evolution annuelle</i>	32%	32%	<i>-10,6%</i>	31%	<i>11,20%</i>
Maladie professionnelle	Montant	67 188	56 761		49 570	
	Part/total des allocations <i>Evolution annuelle</i>	14%	13%	<i>-15,5%</i>	13%	<i>-12,70%</i>
Total allocations <i>Evolution annuelle</i>		487 533	434 576	<i>-10,9%</i>	388 319	<i>-10,60%</i>

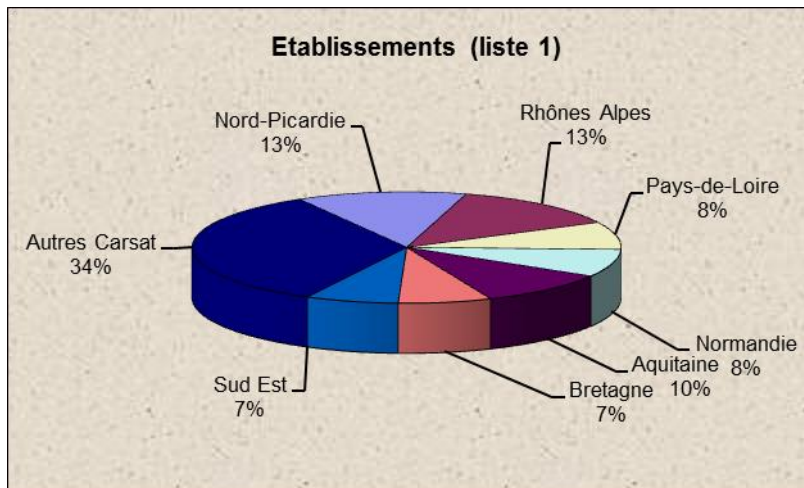
Les montants versés diminuent pour les trois catégories de bénéficiaires : - 10%, - 11% et - 13% pour respectivement les listes 1, 2 et les maladies professionnelles.

Au regard de l'année précédente, la part des allocations brutes versées en 2016 au titre de la liste 1 est en progression (+ 1 %), en diminution (-1%) pour la liste 2 et stable pour les maladies professionnelles.

LES ALLOCATIONS BRUTES VERSEES PAR CARSAT (EN K€)

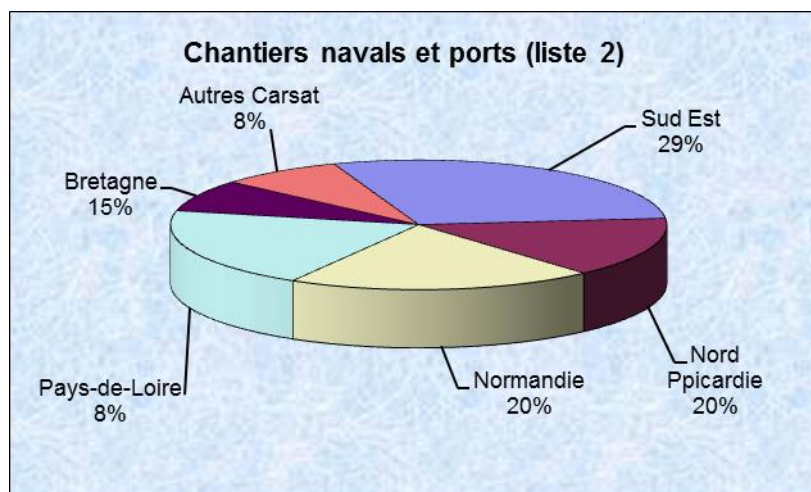
CARSAT	Etablissement		Chant naval/port		Maladie Prof		TOTAL	
	En K€	%	En K€	%	En K€	%	En K€	%
Alsace	10 168	4,7	107	0,1	2 152	3,3	12 427	3,2
Aquitaine	22 353	10,3	3 009	2,5	1 578	3	26 940	6,9
Auvergne	4 439	2,1	242	0,2	1 086	2,3	5 767	1,5
Bourgogne	13 442	6,2	214	0,2	798	1,7	14 454	3,7
Bretagne	14 696	6,8	18 124	14,8	2 200	4,5	35 020	9
Centre	5 472	2,5	147	0,1	595	1	6 214	1,6
Centre Ouest	5 323	2,5	2 305	1,9	1 104	1,8	8 732	2,2
Ile de France	10 009	4,6	970	0,8	1 924	3,9	12 903	3,3
Midi Pyrénées	6 620	3,1	2 384	1,9	583	1,3	9 587	2,5
Nord Est	15 569	7,2	185	0,2	1 952	4,1	17 706	4,6
Nord Picardie	27 796	12,8	24 467	20	13 948	28,3	66 211	17,1
Normandie	18 265	8,4	24 750	20,2	10 964	23,1	53 979	13,9
Pays de Loire	17 713	8,2	10 071	8,2	5 233	10,8	33 017	8,5
Rhône-Alpes	28 332	13,1	437	0,4	1 894	3,9	30 663	7,9
Sud Est	16 299	7,5	34 841	28,5	3 559	6,9	54 699	14,1
TOTAL	216 496	100	122 253	100	49 570	100	388 319	100

QUOTE-PART DES ALLOCATIONS BRUTES VERSEES PAR CARSAT



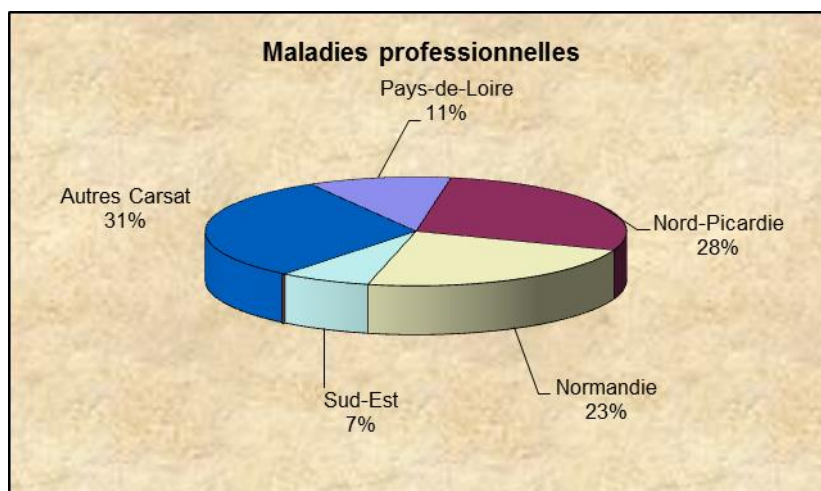
66% des allocations servies au titre de la liste 1 se répartissent sur 7 CARSAT.

Les CARSAT Nord-Picardie et Rhône-Alpes représentent plus d'1/4 des allocations brutes servies.



Les allocations versées au titre de la liste 2 sont concentrées sur les CARSAT du Sud-Est, Nord-Picardie, Normandie, Pays-de-Loire et Bretagne, leur part représentant 92% du montant total. Cette situation est due à la présence de chantiers navals et de ports dans ces régions.

La CARSAT du Sud-Est représente la part la plus importante (29%).



Quatre CARSAT : Pays-de-Loire, Nord-Picardie, Normandie et Sud-Est versent 69% des allocations au titre des maladies professionnelles. Le montant payé par la CARSAT Nord Picardie représente 28% du montant total des allocations brutes.

BILAN DU DISPOSITIF (y/c DOM/TOM)**NOMBRES DE DOSSIERS REÇUS DE 2012 A 2016**

	2012	2013	2014	2015	2016	Situation cumulée au 31/12/2016
Accusés de réception	7 002	6 619	6 311	5 953	5 845	144 285
Propositions d'opter	4 955	4 738	4 490	4 095	4 018	104 543
Acceptations	4 470	4 293	4 173	3 497	3 297	93 861
Acceptations/prop. opter	90%	91%	93%	85%	82%	

TRAITEMENT DES DEMANDES D'ALLOCATIONS (ACCUSES DE RECEPTION) PAR CARSAT EN 2016

	Accusés de réception		Rejets		Propositions		Acceptations		Refus	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Alsace-Moselle	169	2,89	47	2,46	124	3,09	89	2,7	0	0
Aquitaine	368	6,3	128	6,69	263	6,54	241	7,31	15	5,45
Auvergne	104	1,78	21	1,1	83	2,06	76	2,31	0	0
Bourgogne	254	4,35	98	5,13	161	4,01	109	3,31	0	0
Bretagne	731	12,5	283	14,8	446	11,1	339	10,28	57	20,73
Centre	103	1,76	39	2,04	64	1,59	49	1,49	12	4,36
Centre Ouest	118	2,02	30	1,57	88	2,19	83	2,52	0	0
Ile de France	206	3,52	58	3,03	144	3,58	130	3,93	1	0,36
Languedoc-Roussillon	84	1,44	28	1,46	56	1,39	52	1,58	8	2,91
Midi-Pyrénées	54	0,93	15	0,78	39	0,97	27	0,82	3	1,09
Nord Picardie	776	13,28	245	12,82	531	13,23	537	16,29	26	9,45
Normandie	737	12,61	324	16,95	462	11,5	399	12,1	28	10,19
Nord-Est	252	4,31	67	3,5	192	4,78	143	4,33	0	0
Pays de Loire	554	9,48	205	10,72	348	8,66	305	9,25	39	14,18
Rhône-Alpes	677	11,58	144	7,54	539	13,42	293	8,89	38	13,82
Sud-Est	647	11,07	178	9,31	469	11,67	419	12,71	48	17,46
Guadeloupe	1	0,02	0	0	1	0,02	1	0,03	0	0
Guyane	3	0,05	0	0	3	0,08	2	0,06	0	0
Martinique	3	0,05	1	0,05	2	0,05	1	0,03	0	0
Réunion	4	0,06	1	0,05	3	0,07	2	0,06	0	0
Total	5 845	100	1 912	100	4 018	100	3 297	100	275	100

Nota : Le nombre d'accusés de réception et le nombre de rejets se rapportent aux demandes reçues au cours de l'année 2016.

Les données relatives aux propositions d'opter, aux acceptations et aux refus concernent également les réponses reçues uniquement en 2016, ces données se rapportant toutefois à des accusés de réception de 2016 et de l'année précédente.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ACCUSES DE RECEPTION EN 2016



NOMBRE D'ALLOCATIONS PAR CARSAT A FIN 2016 (en cumulé depuis avril 1999)

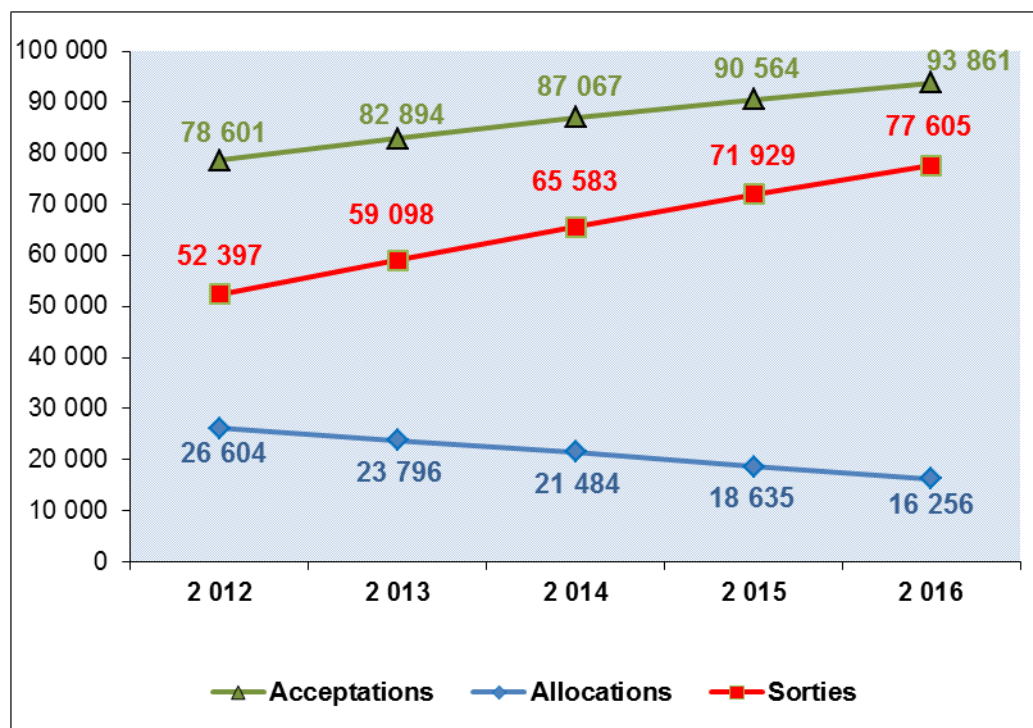
CARSAT	Accusés de réception	Rejets	Propositions d'opter	Acceptations	Refus
BORDEAUX Aquitaine	8 390	2 554	5 830	5 051	191
CLERMONT F Auvergne	2 328	763	1 560	1 319	41
DIJON Bourgogne FC	4 546	750	3 777	3 374	252
LILLE Nord Picardie	23 312	6 235	17 125	15 646	521
LIMOGES Centre Ouest	2 748	469	2 267	2 006	10
LYON Rhône Alpes	10 758	2 593	8 140	7 027	339
MARSEILLE Sud Est	19 014	5 275	13 738	12 392	584
MONTPELLIER Languedoc R	1 812	667	1 146	1 022	60
NANCY Nord Est	5 542	1 400	4 120	3 671	133
NANTES Pays de la Loire	18 582	5 474	13 099	11 803	946
ORLEANS Centre	2 590	784	1 803	1 604	76
PARIS Ile de France	6 448	1 904	4 531	3 779	20
RENNES Bretagne	12 641	3 880	8 726	7 579	445
ROUEN Normandie	21 162	5 829	15 373	14 665	308
STRASBOURG Alsace Moselle	2 992	521	2 460	2 177	174
TOULOUSE Midi Pyrénées	1 215	493	720	639	33
GUADELOUPE	41	14	26	22	1
GUYANE	25	9	16	14	0
MARTINIQUE	69	21	48	39	0
REUNION	70	32	38	32	1
TOTAL	144 285	39 667	104 543	93 861	4 135

Source CNAMTS

LES ALLOCATAIRES DU FCAATA (EN CUMULE)

	Nombre					Evolution (en %)			
	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2013/2012	2014/2013	2015/2014	2016/2015
Acceptations	78 601	82 894	87 067	90 564	93 861	5	5	4	4
Sorties	52 397	59 098	65 583	71 929	77 605	13	11	9	8
<i>dont départs en retraite</i>	49 764	56 267	62 587	68 743	74 289	13	11	9	8
<i>dont décès</i>	2 501	2 688	2 852	3 030	3 159	7	6	6	4
<i>autres motifs</i>	132	143	144	156	157				
Part sorties / acceptations (en%)	67	71	75	79	83				
Allocations en cours	26 204	23 796	21 484	18 635	16 256	-9	-10	-13	-13

Allocations en cours = acceptations – sorties



Sur la période de 2012 à 2016, les acceptations ont été multipliées par près de 1,2, passant de 78 601 à 93 861 alors que les sorties ont été multipliées par 1,5 (de 52 397 à 77 605). Le nombre d'allocataires ne cesse donc de diminuer : 26 604 en 2012, 21 484 en 2014 et 16 256 en 2016.

Entre 2015 et 2016, les entrées (acceptations) s'élèvent à 3 297 pour 5 676 sorties, ce qui génère une baisse du nombre d'allocataires (- 2 379). Cette diminution se situe en-deçà de celle enregistrée en 2015 par rapport à l'année précédente (- 2 849).

REPARTITION DES ACCEPTATIONS, SORTIES ET ALLOCATIONS EN COURS A FIN 2016

	Acceptations		Sorties					Allocations en cours	
	Nbre	%	Retraite	Décès	Autres	Total	%	Nb	%
Alsace-Moselle	2 177	2,32	1 555	62	6	1 623	2,09	554	3,41
Aquitaine	5 051	5,38	3 861	131	7	3 999	5,24	1 052	6,47
Auvergne	1 319	1,4	994	32	0	1 026	1,32	293	1,8
Bourgogne	3 374	3,59	2 742	92	3	2 837	3,65	537	3,3
Bretagne	7 579	8,07	5 666	282	12	5 960	7,68	1 619	9,96
Centre	1 604	1,71	1 270	45	4	1 319	1,7	285	1,75
Centre Ouest	2 006	2,14	1 564	60	0	1 624	2,09	382	2,35
Ile de France	3 779	4,03	3 163	163	1	3 327	4,29	452	2,78
Languedoc-Roussillon	1022	1,09	722	23	3	748	0,96	274	1,69
Midi-Pyrénées	639	0,68	508	22	0	530	0,68	109	0,67
Nord Picardie	15 646	16,68	12 140	675	16	12 831	15,53	2 815	17,32
Normandie	14 665	15,63	11 712	533	25	12 270	15,82	2 395	14,73
Nord-Est	3 671	3,91	2 754	107	2	2 863	3,69	808	4,97
Pays de Loire	11 803	12,57	9 957	400	12	10 369	13,36	1 434	8,82
Rhône-Alpes	7 027	7,49	5 555	183	6	5 744	7,43	1 283	7,89
Sud-Est	12 392	13,2	10 053	348	60	10 461	13,48	1 931	11,88
DOM TOM	107	0,11	73	1	0	74	0,99	33	0,21
Total	93 861	100	74 289	3159	157	77 605	100	16 256	100

DONNEES DE LA CAISSE CENTRALE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Le montant total des allocations servies en 2016 par les caisses régionales (7) est de 166 775 € pour 12 allocataires.

Le faible nombre de bénéficiaires est surtout dû au fait que les activités du secteur agricole sont peu ou pas exposées au risque de l'amiante : cultures, élevages, plantations etc... Les activités exposées sont essentiellement celles relatives à la transformation effectuée dans des bâtiments contenant de l'amiante qui emploient très peu de salariés agricoles.

En outre, le dispositif n'a été étendu aux salariés du secteur agricole qu'à compter de 2003 et il ne décompte que ceux ayant déclaré une maladie professionnelle liée à l'amiante.

FRAIS DE GESTION

I - FRAIS DE GESTION DES CARSAT

Ils sont fixés forfaitairement à 2 % du montant des allocations servies (convention du 9 novembre 1999).

Les sommes allouées aux CARSAT découlent des obligations de la convention d'objectifs et de gestion, soit un montant de 7 748 963 € pour 2016.

II - FRAIS DE GESTION DE LA CAISSE DES DEPOTS

Pour assurer la gestion du Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante, la Caisse des dépôts et consignations met à disposition ses moyens en personnel, matériel, locaux et informatique.

En contrepartie de ces prestations, elle perçoit du Fonds une rémunération représentant les frais engagés durant l'année civile écoulée conformément à l'article 6 de la Convention du 7 juillet 1999.

Pour 2016, le montant total des frais de gestion administrative du FCAATA est de 140 049 €, représentant d'une part, la facture remboursable à la CDC pour 140 000 € et d'autre part, les autres frais correspondant à la commission de conservation des actifs pour 49 €.

III - FRAIS DE GESTION DE LA M S A

La convention de gestion du FCAATA relative aux allocataires relevant de la Mutualité Sociale Agricole précisant les règles régissant les relations entre l'Etat, la Caisse des dépôts, la CCMSA, les régimes de retraite complémentaire et l'AGFF, a été signée en août 2010.

Elle précise dans son article 9 que les frais de gestion de la CCMSA, tels que visés au 4^ealinéa de l'article 6 du décret n° 99 – 247 du 29 mars 1999, sont fixés à 2 % du montant des allocations servies, soit 3 336 € au titre de l'année 2016.

IV – TOTAL DES FRAIS

	En euros
CARSAT	7 748 963
CDC	140 049
MSA	3 336
TOTAL	7 892 348



EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

En millions d'euros

	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017 (p)	%
CHARGES	858	-1,8	819	-4,5	779	-4,9	743	-4,5	649	-12,6	636	-2,1
Charges gérées par la CNAM AT-MP et la MSA	749	-0,7	718	-4,2	686	-4,4	658	-4,1	574	-12,9	569	-0,7
ACAATA brute (yc cotisations maladie, CSG et CRDS)	573	-4,6	533	-7,1	486	-8,7	434	-10,7	387	-10,7	348	-10,2
Prise en charge de cotisations d'assurance volontaire vieillesse	129	-4,8	119	-7,5	109	-8,4	98	-10,7	87	-10,7	78	-10,5
Charges de gestion des CRAM et MSA	11	-4,6	11	-7,4	10	-8,6	9	-10,8	8	-10,7	7	-10,1
Transfert à la CNAV compensation départs dérogatoire à la retraite	35	++	55	++	81	47,3	118	45,5	91	-22,7	136	49,3
Charges gérées par la CDC	109	-8,7	101	-6,9	93	-8,3	85	-8,6	76	-10,5	66	-12,6
Prise en charge de cotisations de retraite complémentaire	107	-8,4	101	-5,6	93	-8,3	84	-8,8	76	-10,5	66	-12,4
IREC (AGIRC + ARRCO)	88	-8,9	83	-5,1	76	-8,1	70	-8,3	63	-10,4	54	-13,3
IRCANTEC	0,6	-33,6	0,4	-37,6	0	--	0,1	-7,3	-0,1	--	0,4	--
Retraite complémentaire à 60 ans (ASF + AGFF)	19	-4,5	17	-6,8	16	-8,1	14	-11,5	13	-9,3	11	-11,6
Charges de gestion CDC	0,1	1,1	0,1	2,3	0,1	1,1	0,1	1,8	0,1	0,7	0,1	-28,6
ANV et dotations aux provisions	2	-27,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières CDC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRODUITS	922	-0,2	928	0,6	860	-7,3	729	-15,3	635	-12,8	626	-1,4
Contribution de la CNAM AT-MP	890	0,0	890	0,0	821	-7,8	693	-15,6	600	-13,4	626	4,3
Contribution du régime AT-MP des salariés agricoles	0,3	-43,2	0,3	-12,5	0,3	-1,1	0,3	-5,2	0,2	-14,5	0,2	0,0
Contribution de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits sur les tabacs (centralisés par la CDC)	33	-4,0	35	7,5	37	5,1	35	-4,1	35	-1,7	0	--
Produits financiers CDC	0,0	--	0	++	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contribution employeurs	-0,8	32,3	2,5	--	2	-25,8	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
Résultat net	64		109		81		-14		-14		-9	
Résultat cumulée depuis 2000 (1)	-160		-51		30		16		2		-7	

Bilan	17
Compte de résultat combiné	19
Bilan détaillé	21
Compte de résultat combiné détaillé	23
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres	25
L'annexe comptable	
Principes, règles et méthodes comptables, faits caractéristiques	26
Notes sur le bilan	27
Notes sur le compte de résultat	29
Affectation du résultat de l'exercice	30
Note 1 : Compte de résultat CNAMTS / Gestion du FTA	31
Note 1A : Compte de la CNAMTS dans les écritures du FCAATA	32
Note 1B : Flux de trésorerie de la CNAMTS vers le FCAATA	32
Note 2A : Compte de la CCMSA dans les écritures du FCAATA	33
Note 2B : Créances et dettes de la CCMSA	33
Note 3 : ACOSS / Contribution des entreprises	34
CDC – Gestion du FCAATA	
Compte de résultat CDC	36
Compte de résultat CDC détaillé	38
Annexe au compte de résultat CDC	39
Droits sur les tabacs reversés au FCAATA	41

BILAN ACTIF

(en Euros)

Rubriques	2016			2015
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	Montant Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS				
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances cotisants et comptes rattachés	1 696 925	1 236 518	460 407	9 469 897
Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale	86 461 472		86 461 472	115 017 604
Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				9 732 186
DISPONIBILITES				
Banque	6 723 349		6 723 349	244 534
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	94 881 746	1 236 518	93 645 228	134 464 222
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	94 881 746	1 236 518	93 645 228	134 464 222

(en Euros)

Rubriques	2016	2015
Dotation et apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves		
Report à nouveau	16 146 376	30 370 422
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-14 089 292	-14 224 046
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 057 085	16 146 376
Provisions pour risques	109 488	223 858
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	109 488	223 858
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
COTISANTS CREDITEURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 431	2 348
Dettes sur prestataires		
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale	91 477 224	118 091 639
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	91 478 655	118 093 987
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	93 645 228	134 464 222

LES COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT COMBINE (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2016	2015
Cotisations, impôts et produits affectés	34 782 360	35 023 573
Produits techniques		
Divers produits techniques	600 227 387	693 266 029
Reprises sur dépréciations techniques	216 300	363 219
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	635 226 047	728 652 821
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	635 226 047	728 652 821
Prestations sociales	387 483 740	433 884 065
Charges techniques	91 216 095	118 054 235
Diverses charges techniques	170 511 665	190 683 498
Dotation aux provisions et dépréciations pour charges techniques		
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	649 211 500	742 621 798
Achats et charges externes	140 049	139 049
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		128 427
Autres charges		
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	140 049	267 477
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	649 351 548	742 889 274
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	-13 985 452	-13 968 976
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-140 049	-267 477
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	-14 125 501	-14 236 453
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		14
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 314	12 393
PRODUITS FINANCIERS (V)	4 314	12 407
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2	
CHARGES FINANCIERES (VI)	2	
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	4 312	12 407
E - RESULTAT COURANT (C+D)	-14 121 189	-14 224 046

LES COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT COMBINE (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2016	2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	31 897	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	31 897	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	31 897	
Participation des salariés		
Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	635 262 258	728 665 229
TOTAL DES CHARGES	649 351 550	742 889 274
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (E+F)	-14 089 292	-14 224 046

BILAN DETAILLE - ACTIF

(en euros)

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2016	2015
CREANCES COTISANTS ET COMPTES RATTACHES	460 407	492 368
Cotisants et comptes rattachés	1 696 925	1 830 816
Créances s/contributions des entreprises	1 696 925	1 830 816
Dépréciations des cotisants et comptes rattachés	-1 236 518	-1 338 448
Dépréciations s/reste à recouvrer contribution des entreprises	-1 236 518	-1 338 448
CREANCES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORG. DE SECURITE SOCIALE	86 461 472	123 995 133
Organismes et autres régimes de sécurité sociale	86 461 472	123 995 133
CNAMTS	76 099 078	106 204 573
MSA	63 134	69 893
IREC - Cotisations	1 396 980	5 756 645
AGFF - Cotisations	628 919	1 840 148
CAPIMMEC - Cotisations	0	981 033
IRCANTEC - Cotisations	77 252	123 872
ACOSS - Contribution entreprises	49 579	41 439
ACOSS - Taxes sur les tabacs	8 146 531	8 977 529
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0	9 732 186
Valeurs mobilières de placement	0	9 732 186
Fonds communs de placement	0	9 732 186
DISPONIBILITES	6 723 349	244 534
Banques	6 723 349	244 534
Compte-courant CDC	6 723 349	244 534
TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	93 645 228	134 464 222

LES COMPTES ANNUELS
BILAN DETAILLE - PASSIF

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2016	2015
CAPITAUX PROPRES	2 057 085	16 146 376
Report à nouveau	16 146 376	30 370 422
Report à nouveau - Gestion de trésorerie	4 000 564	3 988 157
Report à nouveau - Gestion administrative	12 145 812	26 382 265
Résultat de l'exercice	-14 089 292	-14 224 046
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	109 488	223 858
Provisions pour risques	109 488	223 858
Provisions pour risque - litiges sur cotisations réglées	109 488	223 858
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 431	2 348
Fournisseurs et comptes rattachés	1 431	2 348
Frais administratifs à payer	1 431	2 219
Autres frais de gestion à payer	0	129
DETTES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORG. DE SECURITE SOCIALE	91 477 224	118 091 639
Organismes et autres régimes de sécurité sociale	91 216 095	118 054 235
CNAVTS - Reversement dépenses supplémentaires	91 216 095	118 054 235
Charges à payer sur organisme de Sécurité Sociale	261 129	37 404
Charges à payer AGFF / MSA	12 098	7 063
Charges à payer IREC / MSA	51 036	30 341
Charges à payer CAPIMMEC	197 995	0
TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	93 645 228	134 464 222

COMPTE DE RESULTAT COMBINE DETAILLE - CHARGES

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2016	2015
PRESTATIONS SOCIALES	387 483 740	433 884 065
Autres prestations	387 483 740	433 884 065
Prestations ACAATA CARSAT	387 316 965	433 704 105
Prestations ACAATA MSA	166 775	179 960
CHARGES TECHNIQUES	91 216 095	118 054 235
Transferts divers entre organismes de Sécurité Sociale	91 216 095	118 054 235
Reversement CNAV	109 978 193	118 054 235
Reversement CNAV- Régularisation sur ex ant	-18 762 098	
DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	170 511 665	190 683 498
Contributions de gestion technique	170 407 231	190 596 202
Assurance vieillesse volontaire	87 039 568	97 453 695
Cotisations MSA - AVV	31 546	45 065
Cotisations IREC	49 610 969	54 982 574
Cotisations MSA - CRC	20 695	30 341
Cotisations AGFF	12 865 857	14 189 552
Cotisations MSA - AGFF	5 035	7 063
Cotisations IRCANTEC	-68 888	128 090
Cotisations CAPIMMEC	13 150 150	15 078 724
Contribution aux frais de gestion CARSAT	7 748 963	8 677 498
Contribution aux frais de gestion MSA	3 336	3 599
Pertes sur créances	104 434	87 296
Abandon de créances s/Contribution entreprise	96 946	87 296
Majorations de retard	7 488	
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	140 049	139 049
Frais de gestion	140 049	139 049
Frais administratifs CDC	140 000	138 569
Autres frais de gestion	49	480
DOTATIONS D'EXPLOITATION	0	128 427
Provisions pour risques et charges	0	128 427
Dotation provision litige cotis réglées	0	128 427
CHARGES FINANCIERES	2	0
Charges nettes cession val mob	2	0
Charges cession SICAV	2	0
TOTAL DES CHARGES	649 351 550	742 889 274

COMPTE DE RESULTAT COMBINE DETAILLE - PRODUITS

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2016	2015
COTISATIONS, IMPOTS ET PRODUITS AFFECTES	34 782 360	35 023 573
Taxes et produits affectés	34 782 360	35 023 573
Contribution des Entreprises	-21 772	-385 211
Majorations de retard s/Contribution des Entreprises	9 997	5 228
Taxes sur les tabacs	34 794 135	35 403 556
DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	600 227 387	693 266 029
Contributions de gestion	600 227 387	693 266 029
Contribution du FNAT	600 000 000	693 000 000
Contribution MSA	227 387	266 029
REPRISES S/DEPRECIATIONS TECHNIQUES	216 300	363 219
Reprise s/provisions pour charges	114 371	2 216
Reprise s/provision pour risque de litige	114 371	2 216
Reprise s/dépréciations des actifs circulants	101 929	361 003
Reprise dépréciations sur Contribution des entreprises	101 929	361 003
PRODUITS FINANCIERS	4 314	12 407
Autres intérêts et produits assimilés	0	14
Autres produits financiers	0	14
Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement	4 314	12 393
Revenus des Fonds communs de placement	4 314	12 393
PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 897	0
Produits excep s/opérations	31 897	0
Autres produits except	31 897	0
TOTAL DES PRODUITS	635 262 258	728 665 229

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Gestion de trésorerie</i>	3 943 679	3 948 842	3 970 194	3 988 157	4 000 564
<i>Gestion administrative</i>	-228 718 834	-164 225 668	-54 696 811	26 382 265	12 145 812
REPORT A NOUVEAU	-224 775 155	-160 276 826	-50 726 618	30 370 422	16 146 376
RESULTAT DE L'EXERCICE	64 498 328	109 197 447	81 097 040	-14 224 046	-14 089 292
CAPITAUX PROPRES	-160 276 826	-51 079 379	30 370 422	16 146 376	2 057 084

Le report à nouveau « Gestion de trésorerie » représente les résultats financiers cumulés depuis la création du fonds. Ces derniers restent acquis au fonds selon les termes de la convention (article 5).

Le report à nouveau « Gestion administrative » correspond au résultat combiné des opérations liées à l'amiante, cumulé depuis la création du fonds, hors résultats financiers.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES, FAITS CARACTERISTIQUES

I - Principes comptables

Le FCAATA se conforme aux dispositions du PCUOSS (Plan Comptable Unique des Organismes de sécurité Sociale).

Les opérations retracées dans les comptes du FCAATA correspondent à la combinaison des opérations réalisées, au titre de l'amiante, par les organismes suivants :

CNAMTS (*Note 1*), CCMSA (*Note 2*), ACOSS (*Note 3*), CDC (*Voir § CDC/Gestion du FCAATA*).

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition du FCAATA des moyens en personnel, informatique et frais de fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du Fonds.

Cette rémunération est payable en deux acomptes semestriels fixés à partir des derniers frais connus ; le solde ou reliquat, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des dépôts, est imputé sur l'exercice suivant.

- Taxes sur les tabacs

A compter du 1er janvier 2014, l'ACOSS recouvre la fraction des taxes sur les tabacs affectée au FCAATA et reverse les sommes encaissées sur le compte du fonds.

Une convention entre la Caisse des dépôts et consignations, gérante du FCAATA, et l'ACOSS fixant les modalités du reversement de ces montants a été signée en date du 3 mars 2014.

III – Faits caractéristiques

L'article L.131-8, 7°g du code de la sécurité sociale est modifié par l'article 34-1-2°-b de la LFSS pour 2017 et prévoit qu'à compter du 1er janvier 2017 les droits de consommation sur les tabacs (fraction correspondant à 0,31%) seront versés à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).

NOTES SUR LE BILAN

Le bilan retrace la situation patrimoniale du FCAATA dans les comptes de la CDC.

ACTIF

Contribution des entreprises - Dépréciations

La créance de 1 696 925 € correspond au reste à recouvrer sur la contribution des entreprises, elle est dépréciée à hauteur de 73% pour tenir compte du risque de non recouvrement.

Créances s/entités publiques et organismes de sécurité sociale

- La créance sur la CNAMTS d'un montant de 76 099 078 € correspond au solde cumulé des opérations de cet organisme dans les écritures du FCAATA depuis l'origine du fond (*Note 1A*)
- La créance sur la MSA (63 134 €) correspond au montant des cotisations de retraite complémentaire qui seront à reverser aux organismes de retraite pour les années 2015 et 2016 (*Note 2B*).
- Les acomptes versés au cours de l'exercice par la CDC aux organismes de retraite complémentaire ont été supérieurs aux charges ; de ce fait, des créances ont été constatées sur ces organismes. La régularisation de ces montants sera effectuée lors du paiement du 2^{ème} acompte 2016.
- L'ACOSS a encaissé en 2016 des sommes au titre de la contribution des entreprises pour un montant de 49 579 € qui devront être reversées au FCAATA (*Note 3*).
- Le montant des produits à recevoir au titre des taxes sur les tabacs s'élève à 8 146 531 € dont 2 988 048 € au titre des encaissements perçus par l'ACOSS en décembre 2016 et 5 158 482 € correspondant à l'estimation de produits restant à encaisser au titre de 2016.

Disponibilités

Les disponibilités sur le compte bancaire sont importantes cette année, car il n'y a plus de placement en portefeuille.

PASSIF

Provisions pour risques et charges

Depuis 2011, une provision pour « risques au titre des litiges sur cotisations réglées (assiette principale et intérêts moratoires) » a été comptabilisée à partir des éléments transmis par l'ACOSS.

Le montant de cette provision au 31 décembre 2016 s'élève à 109 488 €.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le montant des frais administratifs à payer de 1 431 € correspond à la différence entre la facture prévisionnelle 2016 de la CDC et les versements effectués au cours de l'exercice.

Dettes s/entités publiques et organismes de Sécurité sociale

Le montant de 91 216 095 € correspond au montant dû à la CNAVTS au titre de la retraite anticipée amiante pour l'exercice 2016. Ce montant tient compte d'une régularisation concernant l'exercice 2015 de 18 762 098 €. Il fera l'objet d'un reversement en 2017.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat retrace les opérations combinées, réalisées au titre de l'amiante, par la CNAMTS, la CCMSA, l'ACOSS et par la CDC.

Le résultat déficitaire de 14 M€ s'explique principalement par une sous-évaluation des charges d'allocations de la CNAMTS (prévision de 380 M€, réalisation de 387 M€).

CHARGES

Prestations sociales

Le montant des dotations aux CARSAT de 387 316 965 € correspond aux allocations brutes versées pour le compte de la branche accidents du travail et maladies professionnelles par les CARSAT, en baisse de 11 % par rapport à 2015, en lien avec la baisse des bénéficiaires.

Le montant des charges de la MSA s'élève à 166 775 € pour l'exercice 2016 et correspond aux allocations versées au titre des prestations à leurs bénéficiaires.

Charges techniques

Le montant de 91 216 095 € correspond à la charge engagée par la CNAVTS au titre de la retraite anticipée amiante pour l'exercice 2016 (109 978 193 €), minorée d'une régularisation concernant l'exercice 2015 de 18 762 098 €, et qui doit être prise en charge par le FCAATA. Ce dispositif a été mis en place à compter du 1^{er} juillet 2011.

Diverses charges techniques

➤ Contributions de gestion technique :

Les contributions de gestion technique diminuent de 11%, en lien avec la baisse des allocations versées.

- Le montant des cotisations d'assurance vieillesse volontaire versées directement par la CNAMTS s'élève à 87 039 568 €, et pour la MSA à 31 546 €.
- Le montant total des cotisations de retraite complémentaire (IREC, AGFF, CAPIMMEC et IRCANTEC) au titre des prestations du régime général CNAMTS, versées directement par la CDC, s'élève à 75 558 088 € en 2016.
- La contribution aux frais de gestion des CARSAT s'élève à 7 748 963 € pour l'exercice 2016.
- Le montant des frais de gestion de la MSA enregistré en 2016 s'élève à 3 336 € (2 % des prestations versées).

➤ Pertes sur créances :

Le montant des pertes sur créances comptabilisés par l'ACOSS au titre de la contribution des entreprises s'élève à 104 434 €.

Achats et charges externes

Le montant de la facture des frais administratifs remboursables à la CDC au titre de l'exercice 2016 s'élève à 140 000 € auquel s'ajoute la somme de 49 € de frais de conservation des actifs.

PRODUITS

Cotisations, impôts et produits affectés

Ce poste est constitué par :

- le montant des produits au titre de la contribution des entreprises, correspondant aux régularisations enregistrées par l'ACOSS, soit -21 772 € pour les contributions et 9 997 € pour les majorations de retard.
- les taxes sur les tabacs qui s'élèvent à 34 794 135 €, en diminution de 2 % par rapport à 2015. Ce montant tient compte des produits à recevoir au titre de l'exercice pour un montant de 8 146 531 €.

Divers produits techniques

Ce compte enregistre :

- la contribution du FNAT (Fonds National d'Accidents du Travail) pour 600 millions d'euros versée directement à la CNAMTS, en application de l'article 57 de la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 (n° 2015-1702 du 21 décembre 2015). Elle constitue 94 % du total des produits du FCAATA, en forte diminution par rapport à 2015 pour tenir compte de la baisse des charges d'allocations.
- la contribution de la MSA de 227 387 € pour l'année 2016 (en attente de parution de l'arrêté).

Reprise sur dépréciations techniques

Une reprise sur provisions et dépréciations a été enregistrée à hauteur de 216 300 € en 2016, suite aux éléments fournis par l'ACOSS.

Produits financiers

Les produits financiers, 4 314 € pour 2016, restent acquis au fonds.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat déficitaire de l'exercice 2016 (-14 089 292 €) sera affecté en Report à nouveau :

- Gestion de trésorerie : 4 312 €
- Gestion administrative : -14 093 604 €

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

COMPTE DE RESULTAT CNAMTS / GESTION FTA

Exercice 2016

Gestion: Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante

CHARGES

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>Evol.</u>
Dotations aux CRAM-ACAATA	387 316 964,66	433 704 104,50	-10,7%
Contribution du FCAATA aux frais de gestion	7 748 962,63	8 677 498,21	-10,7%
Contribution du FCAATA aux cotisations d'Assurance Volontaire Vieillesse	87 039 568,17	97 453 695,21	-10,7%
Contribution aux cotisations de retraite complémentaire	43 007 218,09	58 952 570,21	
Contribution du FCAATA - Départ anticipé retraite (pénibilité)	104 992 781,91	73 047 429,79	
Total retraite :	148 000 000,00	132 000 000,00	12,1%
<u>TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE</u>	<u>630 105 495,46</u>	<u>671 835 297,92</u>	<u>-6,2%</u>

PRODUITS

Contribution recues du FNAT	600 000 000,00	693 000 000,00	-13,4%
Contribution d'équilibre à recevoir	30 105 495,46		
Contribution d'équilibre à compenser		-21 164 702,08	
<u>TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE</u>	<u>630 105 495,46</u>	<u>671 835 297,92</u>	<u>-6,2%</u>

RESULTAT DE L'EXERCICE

<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>-</u>
--------------------	--------------------	-----------------

NOTE 1A – COMPTE DE LA CNAMTS DANS LES ECRITURES DU FCAATA

(en euros)

	2016	2015
Solde au 01/01	106 204 573	85 039 871
Contributions reçues du FNAT	600 000 000	693 000 000
Charges de la CNAMTS	-482 105 495	-539 835 298
Versements à la CDC	-148 000 000	-132 000 000
SOLDE AU 31/12	76 099 078	106 204 573

NOTE 1B – FLUX DE TRESORERIE DE LA CNAMTS VERS LE FCAATA

(en euros)

	2016	2015
JANVIER - Trésorerie pour 1er acompte	14 000 000	17 000 000
AVRIL - Trésorerie pour 2e acompte + Reversement à la CNAVTS	115 000 000	86 000 000
JUILLET - Trésorerie pour 3e acompte	10 000 000	15 000 000
OCTOBRE - Trésorerie pour 4e acompte	9 000 000	14 000 000
TOTAL	148 000 000	132 000 000

NOTE 2A - COMPTE DE LA CCMSA DANS LES ECRITURES DU FCAATA

(en euros)

	2016	2015
<u>Contribution CCMSA</u>		
Arrêtés en attente	227 387	324 763
<i>Régularisation de l'arrêté 2014</i>		-58 734
TOTAL PRODUITS	227 387	266 029
Prestations CCMSA	166 775	237 543
<i>Régularisation 2014</i>		-57 583
Frais de gestion CCMSA	3 336	4 751
<i>Régularisation 2014</i>		-1 152
Cotisations AVV	31 546	45 065
Cotisations AGFF	5 035	7 063
Cotisations CRC/IREC	20 695	30 341
TOTAL CHARGES	227 387	266 029
Résultat CCMSA	0	0

NOTE 2B – CREANCES ET DETTES DE LA CCMSA

(en euros)

	2016	2015
SOLDE AU 01/01	69 893	32 488
Cotisations AGFF	5 035	7 063
Cotisations CRC/IREC	20 695	30 341
Versement de la CCMSA	-32 488	0
Résultat de l'exercice	0	0
SOLDE AU 31/12 *	63 134	69 893

* Un versement de 32 488 € au titre de la créance du FCAATA sur la CCMSA pour 2014 a été reçu le 20/01/2016.

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

NOTE 3 - ACOSS / CONTRIBUTION DES ENTREPRISES

(en euros)

ACOSS - Produits et charges ⁽¹⁾	2016	2015	2014	2013	2012
PRODUITS	20 122	-379 983	-180 734	798 760	-1 123 922
Constat Contribution ACOSS N	-21 772	-385 211	-241 201	776 188	-1 121 646
Constat Majorations de retard N	9 997	5 228	60 467	22 572	-2 276
Produits exceptionnels	31 897				
Produits à recevoir			-	-	-
Produits à recevoir N - 1			-	-	-
REPRISES DEPRECIATIONS	216 300	363 219	2 039 364	1 706 448	290 940
s/Reste à recouvrer sur contribution	101 929	361 003	231 969	145 519	290 940
s/dépréciations s/litiges cotis réglées	114 371	2 216	1 807 395	1 560 929	-
S/TOTAL PRODUITS	236 422	-16 764	1 858 630	2 505 208	-832 982
CHARGES	104 434	87 296	62 657	34 018	189 363
Abandon de créances s/contribution	96 946	56 942	0	18 422	173 987
Abandon de créances s/majo. de retard	7 488	30 355	62 657	15 596	15 376
FRAIS DE GESTION	0	0	0	0	0
Frais de recouvrement s/contribution				0	0
DOTATIONS DEPRECIATIONS	0	128 427	0	0	1 344 220
Dotation dépréciations s/restes à recouvrer				0	0
Dotation dépréciations s/litiges cotis réglées	0	128 427		0	1 344 220
S/TOTAL CHARGES	104 434	215 724	62 657	34 018	1 533 583
SOLDE	131 988	-232 488	1 795 973	2 471 190	-2 366 565

ACOSS - Restes à recouvrer et provisions	2016	2015	2014	2013	2012
Reste à recouvrer s/Contribution	1 328 242	1 441 632	1 913 753	2 250 651	2 412 204
Reste à recouvrer s/Majo. et pénalités	368 683	389 183	425 781	446 139	449 799
	1 696 925	1 830 816	2 339 534	2 696 790	2 862 003
Provisions pour dépréciations*	1 236 518	1 338 448	1 699 451	2 284 181	2 429 700
Prov. pour risque de litiges s/cotis réglées	109 488	223 858	97 647	1 905 042	3 465 971

* en 2014, le montant des provisions pour dépréciations tient compte du report à nouveau 2013 modifié pour -352 761,37€

ACOSS - Encaissements	2016	2015	2014	2013	2012
Contribution FCAATA	-5 327	29 968	95 697	919 319	-1 060 628
Majorations et pénalités	23 009	11 472	18 167	10 636	7 960
Produits exceptionnels	31 897				
	49 579	41 439	113 864	929 955	-1 052 668
Versements de l'ACOSS à la CDC	41 439	1 043 819			
Versements de la CDC à l'ACOSS					-1 052 668
Ecart de l'année	8 139	-1 002 380	113 864	929 955	0
Ecart cumulés	49 579	41 439	1 043 819		
	à recevoir de l'ACOSS				

⁽¹⁾ Le montant des frais de recouvrement de la contribution des entreprises a été calculé sur la base d'un taux de 1 % du montant total des encaissements depuis 2005.

Pour rappel la contribution des entreprises (instituée par l'article 47 de la loi n° 2004-1370) a été supprimée à compter du 1er janvier 2009 par l'article 101 de la loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009. Toutefois, des écritures de régularisation continuent d'être enregistrées par l'ACOSS.

- Précisions fournies par l'ACOSS

- Produits et encaissements

Les montants notifiés correspondent à une agrégation de montants positifs et négatifs. Les mouvements négatifs qui sont notifiés correspondent à des annulations de cotisations suite à des jugements du TASS ou à des remboursements effectués suite à analyse des dossiers des cotisants par les CARSAT. Ces réductions de produits de cotisations génèrent également des annulations de majorations de retard et/ou de pénalités.

Les mouvements positifs font suite à des encaissements intervenus dans le cadre du délai de paiement accordé par la Commission des Chefs Services Financier (CCSF). Cette commission accorde des délais de paiement aux entreprises affectées par la crise économique (dettes fiscales et sociales), elle peut aussi accorder des remises (ou des annulations) de majorations de retard, ce qui explique la présence de montant de charges au titre des majorations.

- Comptes de charges (admissions en non valeurs)

Conformément à l'article L243-3 du code de la Sécurité Sociale, l'admission en non-valeur des cotisations non prescrites de Sécurité Sociale, impôts et taxes affectés, en principal et accessoire, est prononcée par le conseil d'administration de l'organisme chargé du recouvrement.

Il s'agit d'une procédure ayant pour objet d'apurer les restes à recouvrer des organismes sans éteindre juridiquement la dette du débiteur, à l'encontre duquel le recouvrement pourra être repris en cas de retour à meilleure fortune. L'admission en non valeur peut être prononcée que dans des cas énumérés limitativement par un arrêté ministériel, la traduction comptable étant d'enregistrer une charge technique.

Les comptes de remises sur majorations de retard et les annulations de majorations de retard constituent des pertes sur créances irrécouvrables. Ces comptes sont mouvementés suite à des décisions de justice ou du CCSF (*cf. supra*).

Les mouvements relatifs à la contribution entreprise seront notifiés tant que son reste à recouvrer ne sera pas soldé et en l'état actuel des textes. Les régularisations comptabilisées dans les notifications font suite aux contestations qui sont encore relativement nombreuses et qui peuvent aboutir à des remboursements ou à des annulations.

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

COMPTE DE RESULTAT CDC

(en euros)

Rubriques	2016	2015
Cotisations, impôts et produits affectés	34 794 135	35 403 556
Produits techniques		
Divers produits techniques	132 120 097	167 168 667
Reprises sur dépréciations techniques		
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	166 914 232	202 572 223
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	166 914 232	202 572 223
Prestations sociales		
Charges techniques	91 216 095	118 054 235
Diverses charges techniques	75 558 088	84 378 940
Dotation aux provisions techniques		
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	166 774 183	202 433 174
Achats et charges externes	140 049	139 049
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	140 049	139 049
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	166 914 232	202 572 223
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	140 049	139 049
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-140 049	-139 049
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	0	0
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		14
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 314	12 393
PRODUITS FINANCIERS (V)	4 314	12 407
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2	
CHARGES FINANCIERES (VI)	2	0
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	4 312	12 407
E - RESULTAT COURANT (C+D)	4 312	12 407

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

COMPTE DE RESULTAT CDC

(en euros)

Rubriques	2016	2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	166 918 546	202 584 631
TOTAL DES CHARGES	166 914 234	202 572 223
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT) (E+F)	4 312	12 407

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

COMPTE DE RESULTAT CDC DETAILLE

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2016	2015
CHARGES TECHNIQUES	91 216 095	118 054 235
Transferts divers entre organismes de Sécurité Sociale	91 216 095	118 054 235
CNAV	109 978 193	118 054 235
CNAV exercice antérieur	-18 762 098	
DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	75 558 088	84 378 940
Diverses charges techniques	75 558 088	84 378 940
Cotisations IREC	49 610 969	54 982 574
Cotisations AGFF	12 865 857	14 189 552
Cotisations IRCANTEC	-68 888	128 090
Cotisations CAPIMMEC	13 150 150	15 078 724
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	140 049	139 049
Frais de gestion	140 049	139 049
Frais administratifs CDC	140 000	138 569
Autres frais de gestion	49	480
CHARGES FINANCIERES	2	0
Charges nettes sur cession valeurs mobilières	2	0
Charges nettes sur cession de SICAV	2	0
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	166 914 234	202 572 223

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2016	2015
COTISATIONS IMPOTS ET PRODUITS AFFECTES	34 794 135	35 403 556
Impôts et taxes affectées	34 794 135	35 403 556
Taxes sur les tabacs encaissées	35 625 134	35 120 094
Taxes sur les tabacs - Contrepass Produits à recevoir N - 1	-8 977 529	-8 694 067
Taxes sur les tabacs - Produits à recevoir	8 146 531	8 977 529
DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	132 120 097	167 168 667
Divers produits techniques	132 120 097	167 168 667
Versements reçus de la CNAMTS	148 000 000	132 000 000
Produits perçus d'avance du FCAATA	-15 879 903	35 168 667
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VMP	4 314	12 407
Revenus des valeurs mobilières	4 314	12 407
Plus-values sur cessions de Fonds communs de placement	4 314	12 393
Autres intérêts et produits assimilés	0	14
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	166 918 546	202 584 631

ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT CDC

Le compte de résultat CDC retrace uniquement les opérations effectuées par la CDC au titre de l'amiante. Le montant du résultat correspond exclusivement au résultat financier de l'exercice qui reste acquis au fonds, selon les termes de l'article 5 de la Convention du 7 juillet 1999.

CHARGES

Charges techniques

Le montant de 109 978 193 € correspond à la dépense engagée par la CNAVTS au titre de la retraite anticipée amiante pour l'exercice 2016 (dispositif mis en place à compter du 1^{er} juillet 2011).

A noter une régularisation concernant l'exercice 2015 pour un montant de 18 762 098 €.

Le montant de la facture 2015 de 118 M€ a été reversé sur le compte de la CNAVTS en date du 15 avril 2016.

Diverses charges techniques

La Caisse des dépôts et consignations assure uniquement le paiement des cotisations aux organismes de retraite complémentaire : IREC, CAPIMMEC, AGFF et IRCANTEC.

Ces paiements sont effectués sous forme de 4 acomptes (15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre) calculés sur les cotisations prévisionnelles de l'exercice en cours. La régularisation du solde est effectuée le 15 avril N+1 en même temps que celle du premier acompte.

Le montant global des cotisations de retraite complémentaire au titre de l'exercice 2016 enregistre une diminution de l'ordre de 10,5 % par rapport à 2015 (75 558 088 € en 2016 contre 84 378 940 € en 2015), en lien avec la baisse des allocations versées.

Achats et charges externes

Le montant de la facture des frais administratifs remboursables à la CDC au titre de l'exercice 2016 s'élève à 140 000 €.

La commission de gestion de 49 € correspond à la commission dépositaire qui rémunère la tenue du compte portefeuille.

PRODUITS

Cotisations, impôts et produits affectés

Les taxes sur les tabacs comptabilisées en 2016 par le FCAATA s'élèvent à 34 794 135 € soit une diminution de 1,7 % par rapport à 2015. Ce montant tient compte des produits à recevoir de 8 146 531 € (2 988 048 € au titre de décembre 2016 et 5 158 482 €), et de la contrepassation au titre de 2015 de 8 977 529 €.

Ces taxes ne permettent pas de couvrir le paiement des cotisations aux organismes de retraite complémentaire et des frais de gestion.

Divers produits techniques

Le montant versé par la CNAMTS à la CDC pour couvrir les besoins de trésorerie du FCAATA au cours de l'exercice s'élève à 148 000 000 €.

De ce fait, le montant pour atteindre l'équilibre du compte CDC (hors résultat financier) correspond à un produit perçus d'avance d'un montant de – 15 879 903 €.

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier 2016 s'établit à 4 312 € et correspond aux plus-values sur cessions de valeurs mobilières de placement de 4 314 € et à des charges financières de 2 €.

Affectation du résultat CDC

Au regard de la convention de gestion signée entre l'Etat, la CNAMTS et la CDC, le résultat financier, qui représente le résultat de l'exercice, est acquis par le fonds et sera affecté au « Report à nouveau - Gestion trésorerie ».

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

DROITS SUR LES TABACS REVERSEES AU FCAATA

(en euros)

MOIS	MONTANTS
JANVIER	4 335 907,56
FEVRIER	2 568 589,06
MARS	1 871 650,34
TOTAL 1ER TRIMESTRE	8 776 146,96
AVRIL	2 698 142,03
MAI	2 678 666,88
JUIN	2 939 489,60
TOTAL 2ème TRIMESTRE	8 316 298,51
JUILLET	2 945 104,81
AOUT	3 073 810,86
SEPTEMBRE	3 108 913,02
TOTAL 3ème TRIMESTRE	9 127 828,69
OCTOBRE	3 380 283,76
NOVEMBRE	2 938 292,20
DECEMBRE	3 086 283,46
TOTAL 4ème TRIMESTRE	9 404 859,42
TOTAL ENCAISSE EN 2016	35 625 133,58
Annulation Produits à recevoir - 2015	-8 977 528,94
PRODUITS A RECEVOIR - 2016	8 146 530,63
TOTAL TAXES	34 794 135,27



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FCAATA

Renouvellement des membres en décembre 2011

Personnalités qualifiées :

Mme Rolande Ruellan, Présidente

M. Patrick Hamon

M. François Martin

Représentants de l'Etat

Un représentant du ministre chargé de la sécurité sociale

Un représentant du ministre chargé du budget

Un représentant du ministre chargé du travail

Un représentant du ministre chargé de l'agriculture

Représentants des organisations siégeant à la commission des AT/MP

M. Franck Gambelli, titulaire, Mme Nathalie Buet, suppléante, représentant le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

M. Pierre Thillaud, titulaire, Mme Anne Heger, suppléante, représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CPME) ;

M. Daniel Boguet, titulaire, Mme Agnès Hautin, suppléante, représentant l'Union professionnelle et artisanale (U2P) ;

M. Bernard Leclerc, titulaire, M. Didier Payen, suppléant, représentant la Confédération générale du travail (CGT) ;

M. Yannick Cimetière, titulaire, M. Jean Paoli, suppléant, représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) ;

M. Nicolas Lestrat, titulaire, M. André Leray, suppléant, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;

M. David Boisson, titulaire, M. Jean-François Angeniard suppléant, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;

M. Christian Expert, titulaire, M. Louis Persico, suppléant, représentant la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC).

Représentants de la CNAMTS

M. Laurent Bailly,risques professionnels, titulaire

Mme. GARIN Martine, risques professionnels, titulaire

Mme Peggy Baden,

Représentants de la Mutualité Sociale Agricole

Mme Ouedraogo Isabelle, titulaire

Mme Grallet Anne-Marie, titulaire

M. Moinard Philippe, suppléant

M. Caldayroux Robert, suppléant

M. Deffontaines Gaetan

ACAATA	:	Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante
ACOSS	:	Agence comptable des organismes de Sécurité Sociale.
AGFF	:	Association pour la gestion du fonds de financement de l'AGIRC et de l'ARRCO Assure le financement de la retraite à 60 ans Remplace l'ASF depuis le 01/04/2001
AGIRC	:	Association générale des institutions de retraite des cadres
ARRCO	:	Association des régimes de retraite complémentaire (des salariés non cadres)
AT/MP	:	Accident du travail / Maladie professionnelle.
CAPIMMEC	:	Caisse de prévoyance des industries métallurgiques, mécaniques, électriques et connexes
CARSAT	:	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail.
CCMSA	:	Caisse centrale de mutualité sociale agricole
CDC	:	Caisse des dépôts et consignations.
CNAMTS	:	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.
CNAVTS	:	Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.
CRAM	:	Caisse régionale d'assurance maladie.
FCAATA	:	Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.
FNAT	:	Fonds national des accidents du travail
IRCANTEC	:	Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités.
IREC	:	Institution de retraite complémentaire par répartition (Institution ARRCO)



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

retraitesolidarite.caissedesdepots.fr

Tél. : 05 56 11 41 23